



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 02 JAN. 2019

Ministère de la Mobilité et des
Travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 92138 CD/fvh

V/Réf.: 239855/039797 RS-CT | Réf.APC:PG/SD*DIR-20180899

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 25 octobre 2018 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de 2 arbres sur le territoire de la commune de TANDEL: section FB de FOUHREN, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de TANDEL: section FB de FOUHREN, au lieu-dit Longsdorf, sur le CR354 entre Longsdorf et Fouhren conformément à la demande.
2. L'abattage se limitera à 2 arbres.
3. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (Monsieur Jo André, tél : 621 202 100) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
4. Les arbres seront remplacés par 2 sujets haute-tige d'essence feuillue autochtone pour le 31 décembre 2019 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
5. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
6. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST

cn@mev.etat.lux Commune de TANDEL 247-86811
Fax (+352) 400 410

Adresse postale
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu